

L'an deux mille seize, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

| <b>CONVOCACTION DU 26 FEVRIER 2016</b> |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <b>PRESENTS<br/>(conseillers)</b>      | LALOUE Elodie<br>PORROT Christophe<br>MORENAS Monique<br>VALDATI Didier | BARJOU Jean-Pierre<br>LACHEZE Marie-Renée<br>BROCHEC Christian<br>MAZET Mylène | MONNEY Carine<br>WILKES Colin<br>TAILLARDAT Denis |
| <b>ABSENT EXCUSE</b>                   | FAVEREAU Thierry  | TRILLES Jean-Paul  | FITZPATRICK Marion                                |
| <b>ABSENT</b>                          |   |  |   |
| <b>PROCURATION</b>                     |   |  |   |
| <b>SECRETAIRE<br/>DE SEANCE</b>        | LALOUE Elodie   |  |   |

### **1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 29 janvier 2016)**

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

M. BARJOU rappelle qu'il faut faire attention à ce que les comptes rendus de conseil municipal reflètent bien ce qui est dit lors des séances.

### **2 ADJONCTION DE DELIBERATION**

- Echange de parcelles lieudit « Grand-Maragnac ».

### **3 ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

#### **1) – Proposition vente chemin rural lieudit « Renardière » :**

M. le Maire présente la demande de M. MORABITO Orlando pour un achat de chemin rural sur le lieudit « Renardière ». Celui-ci propose d'acheter une bande de chemin rural en bordure de son champ, cela représente environ 200 m<sup>2</sup>. Il supporterait tous les frais liés à cette transaction. Le plan cadastral des lieux est présenté au conseil municipal. Les élus souhaitent aussi que le futur acquéreur s'engage à prendre en charge les frais afin d'empiercer le nouveau chemin.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :**

- Donner son accord de principe,
- Fixer le prix de vente du m<sup>2</sup> à 2.00 €,
- Préciser que l'acquéreur devra financer l'empiercement du nouveau chemin,
- Autoriser M. le Maire à faire procéder à l'enquête publique préalable nécessaire à ce type d'opération foncière, et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement ce projet.

#### **2) – Avis sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun au Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne :**

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lauzun est compétente en matière d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale depuis le 24 mars 2014, et qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le principe d'urbanisation limitée s'appliquera à toutes les communes non couvertes par un SCoT.

Par délibération du 20 mai 2015, la Communauté de Communes du Pays de Lauzun a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne. Par délibération du 25 janvier 2016, le Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne a accepté la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Pays de Lauzun doit recueillir l'accord de ses communes membres, dans les conditions de la majorité qualifiée requise pour la création du Syndicat. Ainsi, un avis doit être donné par chacun des conseils municipaux des communes de l'EPCI intéressée, dans un délai de trois mois, sur le nouveau projet de périmètre. A défaut de délibération prise dans ce délai, l'avis de la collectivité sera réputée favorable.

M. le Maire précise que le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun est limitrophe du périmètre du SCoT Val de Garonne. De plus, le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun possède des interactions fortes en termes notamment d'activités économiques, d'habitudes de vie et de déplacements quotidiens de ses habitants avec celui couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale du SCoT Val de Garonne aujourd'hui approuvé.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Accepte le projet d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun au Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**3) – Echange de parcelles lieudit « Grand-Maragnac » :**

Suite à la délibération du 10 avril 2015, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier du projet de déclassement d'une portion de chemin rural au lieu-dit « Grand-Maragnac » et le classement d'un nouveau chemin rural au lieu-dit « Grand-Maragnac », l'arrêté municipal ordonnant l'enquête publique préalable et le registre de l'enquête qui s'est déroulée du 2 au 17 novembre 2015. Les conclusions du Commissaire Enquêteur étant favorables, il propose de finaliser cette opération par un échange de ces portions de voirie rurale avec M. DE BENTZMANN qui est propriétaire de la partie à classer.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Considérant** que les formalités requises par les règlements en vigueur ont été accomplies,
- **Décide :**
  - le déclassement de la voirie rurale, d'une portion de chemin rural situé au lieu-dit « Grand-Maragnac »,
  - la vente de cette parcelle nouvellement cadastré E1 n°698 pour 11 ares 72 ca à M. DE BENTZMANN Godefroy.
  - le classement d'un nouveau chemin rural au lieu-dit « Grand-Maragnac », délimité selon document établi par M. DEMEURS, Géomètre-Expert à Eymet (Dordogne),
  - l'achat de ces parcelles cadastrées E1 n°695 pour 14 are 55 ca à M. DE BENTZMANN Godefroy,
- **Dit** que cette transaction se fera sans soulte,
- **Autorise M. le Maire** à établir et signer l'acte d'échange en la forme administrative et tous documents nécessaires à cette transaction.

**4) – Questions diverses :**

M. le Maire informe les élus :

- a – Boucherie : un contact intéressant avec un éventuel repreneur. Le conseil reçoit cette nouvelle avec satisfaction et encourage M. le Maire à mener à bien la négociation.
- b – Recensement population : le recensement de la population sur Lauzun est terminé, l'enquête s'est très bien déroulée. La population est en hausse par rapport au recensement de 2011, + 22 habitants, soit au total 743 habitants, ce qui dans le contexte actuel est intéressant pour les dotations de l'Etat.
- c – Cambriolage : une série de cambriolages ayant ciblé les garages, remises et immeubles inhabités a été signalée sur la commune pour la période janvier/février.
- d – Travaux Office de Tourisme : le sol a été refait.
- e – Bancs promenade des Ducs : 2 bancs ont été installés promenade des Ducs.
- f – Mise aux normes salle polyvalente : Les travaux des WC accessibles aux personnes à mobilités réduites sont terminés.
- g – Demande concernant un évènement sportif sur la commune « Raid Nature Cap Women » les 25 et 26 juin 2016 : une rencontre aura lieu fin mars pour vérifier que les installations pouvant être mises à disposition conviennent, ainsi que pour préciser les conditions d'organisation de cette manifestation.
- h – La commune a reçu le bulletin de note de Kevin ZIEGLER. Le bilan de ce premier trimestre en CAP Maintenance des Bâtiments à la MFR de Bourgougnague est très positif avec une moyenne générale de 14,17.
- i – Mardi 1<sup>er</sup> mars 2016, une délégation Lauzunaise s'est rendue à l'avant-première du film « Les Ogres » à Agen.
- j – Des arbres ont été plantés au cimetière afin d'arborer le Jardin du Souvenir.
- k – Des escabeaux et échelles neufs ont été achetés pour les ateliers municipaux.
- l – Les Tableaux Blancs Interactifs pour l'école : nous sommes en attente de trois devis pour monter les dossiers de demande de subvention.
- m – Les tables gourmandes prises en charge par l'association des commerçants en 2015, seront de nouveau organisées par le Comité des Fêtes en 2016, un soutien des employés communaux sera apporté.
- n – 19 mars 2016 : auront lieu la cérémonie de commémoration de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc à 10h15 ; à 11h00 Carnaval avec défilé des enfants costumés dans les rues du village ; l'après-midi Dictée Francophone à la salle Jules Ferry.
- o – Casino : Encore fermé cette semaine.
- p – La commune recherche un pizzaiolo pour le marché du samedi matin. Quelques nouveaux exposants se sont installés ces derniers mois.
- q – Proposition de Mme MORENAS d'investir dans des panneaux qui annonceraient les manifestations aux 4 entrées du village. Elle présente un visuel et le devis de 573 € par panneau. Les élus valident la proposition avec prise en charge par la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

